

COMMUNE DE FAVERNEY

Compte rendu du conseil municipal



Séance du 9 juin 2008 à 19 H30

Présents: Mmes Laetitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Denise RIGOULOT
Mrs Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES, François GUEDIN, Philippe HUBACHER,
François LAURENT, Patrick POIRSON, Jean-Charles REDOUTEY, Christian RONJAT

Excusé: Mrs Claude ANTOINE

Secrétaire: Daniel GEORGES

Ordre du jour :

- ⇒ Dossier inondations: inventaire - assurance - demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- ⇒ Droit de préemption urbain
- ⇒ Rue Molière demande de subvention au titre des amendes de police.
- ⇒ Tableau de classement des voies communales (remis à une réunion ultérieure).
- ⇒ Assainissement: réponse à la Préfecture et à la Commission de Protection des Eaux en Franche-Comté.
- ⇒ École: demande d'inscription - Service minimum.
- ⇒ Création poste de rédacteur (remis à une réunion ultérieure).
- ⇒ Emploi d'été
- ⇒ Droits de place
- ⇒ Adhésion Fondation du Patrimoine.
- ⇒ Organisation des manifestations fêtes et cérémonies 2e semestre 2008.
- ⇒ Salle des fêtes : fixation des tarifs de location - entretien - responsable état des lieux. (remis à une réunion ultérieure).
- ⇒ Questions diverses.

INONDATIONS

M. le Maire commente les inondations de la soirée du 30 mai 2008 suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur la commune. Ces pluies, d'une intensité exceptionnelle, ont provoqué de nombreuses dégradations chez une cinquantaine de particuliers recensés à la mairie et également sur de nombreuses voies et réseaux communaux. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été adressée à la Préfecture qui, compte tenu des dégâts importants enregistrés dans plusieurs communes de la Haute-Saône saura faire valoir de son influence auprès du Ministère de l'Intérieur afin d'obtenir une suite favorable et donc indemniser les sinistrés.

Par ailleurs, M. le Maire fait état de la grande solidarité qui s'est créée entre voisins dans leur lutte contre la montée des eaux. Un plan définissant les priorités va rapidement être dressé pour effectuer la réparation des rues endommagées et lutter le plus efficacement possible contre de telles nuisances. A cet effet, compte tenu de l'estimation des travaux à réaliser, le Conseil Municipal demande d'une part une aide exceptionnelle de l'État dans le cadre de la DGE et du Conseil général au titre de crédits exceptionnels qui pourront être alloués, et d'autre part sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant qu'une décision ne soit prise compte tenu de l'urgence.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Après examen, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

– La vente de l'immeuble cadastré section AB N° 345, 15 Grande Rue propriété du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté 11 avenue Elisée Cusenier à BESANCON au profit de Mr et Mme Bachir DOUCENE domicilié Coop el Mouahidine N° G11 « Sidi Marouf » à ORAN (31121) pour un montant de 11 000,00€.

– La vente de l'immeuble cadastré section A N° 303, 2 Porte de Cubry propriété de M. Franck GEYER et Mme Angélique BERNARD au profit de Mr Claude GOGUET domicilié 11 Chemin des Gardes à 06130 GRASSES pour un montant 96 000,00€.(Mr LAURENT François ne prend pas part au vote).

– La vente du terrain cadastré section A N° 402 lieu dit « Champiernet » d'une superficie de 3a 99ca propriété des consorts EL ANDALOUSSI pour un montant de 200,00€ (Mr LAURENT François ne prend pas part au vote).

RUE MOLIERE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Après plusieurs réunions constatant l'état de dégradation avancée de la rue Molière suite à des malfaçons manifestes, une proposition de travaux non chiffrée a été présentée à la commune par les services de l'État. Les services du conseil général proposent également la réalisation d'un ouvrage de sécurité consistant en la réalisation d'un plateau surélevé de 15 ou 20 cm sur la largeur de la route, long d'une dizaine de mètres qui si elle ne permet pas d'obtenir une couverture suffisante sur les canalisations traversant la chaussée, principale cause des dégradations, permettra un net ralentissement des poids lourds. Ces travaux seraient subventionnés au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal rejette la proposition de plateau surélevé, et demande la reprise de toutes les malfaçons constatées, par la ou les entreprises ayant réalisé les travaux à l'origine, étant entendu que cette opération se fera sans participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal espère, par ailleurs, un aboutissement rapide de cette affaire qui n'a que trop duré.

ASSAINISSEMENT REPONSE A LA PREFECTURE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Secrétaire Général de la Préfecture mettant en demeure la commune de mettre en conformité son système d'assainissement avec un programme de travaux au planning très serré qui ne tient pas compte du budget communal et qui semble irréaliste. Réponse sera adressée à M. le Préfet exposant la situation de Favorney sur cet important dossier.

ECOLE DEMANDE D'INSCRIPTION - SERVICE MINIMUM

M. Courtoisier et Melle Bardet de Fleurey les Favorney sollicitent la commune de Favorney afin d'inscrire leurs deux enfants sur le RPI. L'absence de nourrice et d'accueil péri scolaire à Fleurey motivent cette demande. Le conseil municipal accepte l'inscription sous réserve que les autres communes du RPI l'acceptent également et que les effectifs des classes dans lesquelles seront scolarisés les enfants le permettent.

Suite à un courrier de M. l'Inspecteur d'Académie sollicitant les municipalités pour la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et primaires en cas de grève, le conseil municipal décide qu'il n'y a pas nécessité d'organiser pour l'instant ce service. Les parents qui le souhaitent peuvent déjà profiter de l'accueil par les enseignants non grévistes.

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de Vesoul Nord sollicite la commune de Favorney pour une mise à disposition des locaux scolaires durant la dernière semaine des vacances d'été afin d'y organiser des stages de remise à niveau pour les élèves du CM. Le conseil municipal décide de ne pas accueillir ces stages au motif que les travaux de réaménagement de l'école, rendus nécessaires par l'accueil d'une nouvelle classe et la proximité de la rentrée scolaire, ne le permettent pas.

EMPLOI D'ETE

Comme les années précédentes, la commune fera appel à un emploi d'été courant du mois d'août pour l'entretien courant de la commune. Des courriers de demande seront examinés par une commission municipale avec entretien individuel des postulants.

DROITS DE PLACE

Monsieur SABOT Georges commerçant ambulant pour la vente de pizzas a fait savoir qu'il a cessé son activité à Favorney à la date du 1er février 2008. Cette information a été donnée à réception de la facture du 1er semestre 2008 à échéance du 15 avril.

Le Conseil Municipal décide d'annuler le droit de place du 2e trimestre 2008 soit 195,00€. Par ailleurs, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Mme Pascale VANDYCKE domiciliée à Meurcourt, qui le remplacera à compter du 1er juin 2008 suivant les mêmes conditions.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Compte tenu de l'attachement de la commune de Favorney pour son patrimoine, La Fondation du Patrimoine sollicite la commune pour le renouvellement de son adhésion 2008. Le conseil municipal accepte cette adhésion pour une cotisation de 100€.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Afin de régulariser l'échange du bâtiment ROBERT avec la commune, il est nécessaire de procéder par une cession et une acquisition faites de façon simultanée soit:

CESSION	
Crédits au chapitre 024	1 500€
Titre au compte 775	1 500€
Sortie d'actif Mandat au compte 675 et titre au compte 2138	1 614.54€
Constatation de moins value Mandat au compte 192 Et titre au compte 776	114.54€
ACQUISITION	
Mandat au compte 2138	1 500€

QUESTIONS DIVERSES

– Suite aux demandes de M.Claude BOISSON et de Mme Thérèse GUEDIN d'acquérir une partie du terrain se trouvant devant leur propriété classée dans le domaine public et aux délibérations d'acceptation respectivement des 24-10-2007 et 06-11-2007 qui ont suivi, après mesurage effectué par le cabinet FAURE, géomètre expert à Vesoul, après avoir accepté le principe de ces ventes moyennant le prix de 7,00 € le m², le Conseil Municipal réaffirme que les terrains vendus ne sont plus affectés à l'usage du public depuis de très nombreuses années et constate leur désaffectation matérielle. En conséquence, le Conseil Municipal prononce expressément le déclassement de ces deux terrains, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et charge M. COURBON, notaire à Vauvillers de dresser les actes de vente.

– Lecture est faite du courrier de M. Philippe BESANCENOT domicilié à BRUXELLES, de passage à Favorney pour les festivités du quatre centième anniversaire du miracle eucharistique qui sollicite le Conseil Municipal pour l'inscription du nom de son père, M. Marie Auguste BESANCENOT né à Favorney en 1923, mort pour la France en 1961 sur le monument au mort.

M. le Maire sollicitera l'avis des services préfectoraux pour suite à donner.

